



La Lettre de Catherine Quéré

Députée de la Charente-Maritime

3^{ème} circonscription – Saintes et Saint Jean d'Angély



Le Gouvernement s'en prend aux viticulteurs.

Depuis plusieurs mois, les mauvais coups portés par le Gouvernement aux viticulteurs charentais s'accroissent :

- Grosse augmentation des droits et taxes sur les vins, Pineau et Cognac au 1^{er} janvier 2009.
- Projet d'interdiction de dégustations gratuites de produits viticoles dans les foires ou salons, mais également dans les chais et caves des producteurs.
- Interdiction de toute vente de vins et alcool dans les stations service sachant que dans nos campagnes, ces dernières font souvent office d'épicerie de quartier et qu'elles proposent souvent nos produits régionaux.
- Le flou concernant l'autorisation de la publicité sur internet, média indispensable pour les viticulteurs, est inquiétant.
- Grosse diminution d'une aide fiscale, la D.P.I. (Déduction Pour Investissement) très utilisée par les viticulteurs charentais car elle permet d'aider à financer le stockage des produits à rotation lente comme le Cognac.



Devant cette avalanche de mauvais coups, la Députée de notre circonscription a vivement réagi :

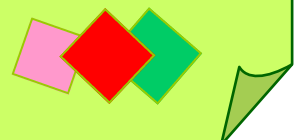
Interpellation du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Michel Barnier, à l'Assemblée Nationale le 21 octobre dernier :
« Monsieur le Ministre, si je m'adresse à vous aujourd'hui, c'est pour vous faire part de ma tristesse et de ma colère face aux mesures qui menacent nos filières viticoles et ce dans un contexte prohibitionniste, sur la consommation des produits viticoles. Tous ces projets sont symptomatiques d'une dérive prohibitionniste qui ne résoudra pas le problème des comportements à risques et ne servira qu'à priver de points de vente les consommateurs modérés et les touristes. N'oubliez pas que la France reste le premier producteur mondial de vins et spiritueux, n'oubliez pas que le solde du commerce extérieur des vins et spiritueux est le plus important du secteur agro-alimentaire, n'oubliez pas non plus que la filière viticole compte 239 000 actifs et que l'oenotourisme représente également un potentiel d'emploi qu'il ne faut pas négliger ! Vous prenez toutes ces mesures alors que votre ministère est incapable de soutenir la promotion de nos produits à l'étranger. A l'heure de la crise économique et financière, il est dommage de ne pas protéger les fleurons de notre économie ! »

Interpellation de Monsieur Eric Woerth, Ministre du Budget, à l'Assemblée Nationale en séance du 11 décembre 2008 :
« Monsieur le Ministre, allez-vous bientôt cesser vos attaques et vos coups bas contre la Viticulture ? Après le problème de la publicité sur internet et les rumeurs sur des mesures qui empêcheraient la dégustation dans les chais et sur les foires, la vente a été interdite en de nombreux lieux. De plus dans cet hémicycle, il y a quelques jours, vous avez fait voter une augmentation très significative de la fiscalité sur les vins et spiritueux avec, en prime, une augmentation de 23 % d'une taxe sur les alcools de plus de 25 degrés qui frappe de plein fouet le Cognac dont les ventes reculent depuis plusieurs mois. Non content de ces faits d'armes, vous nous demandez aujourd'hui de remettre partiellement en cause une aide fiscale très utilisée par les viticulteurs car elle permet de financer les stocks à rotation lente et de favoriser l'investissement des entreprises. Si vous voulez la mort des viticulteurs et si vous souhaitez faire de la France un pays totalement prohibitionniste, dites le nous clairement ! »

Malgré ces réactions et ces interventions vigoureuses ainsi que de nombreux courriers, d'ailleurs relayées par un certain nombre de députés, la plupart de ces projets ont été voté par l'actuelle majorité UMP.



Nous restons très vigilants.



Intervention de Catherine Quéré le 8 octobre 2008 sur le projet de loi de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.



« En mai 2007, le Président de la République lançait le Grenelle de l'environnement en déclarant qu'il ne s'agirait pas d'un énigme colloque qui se bornerait à constater l'urgence écologique; selon lui l'époque des colloques était derrière nous, et le temps de l'action était venu. Un grand espoir est né: l'affichage était magnifique, et 273 engagements dessinèrent un nouveau modèle de développement durable. Le Grenelle faisait espérer une révolution écologique.

Nous sommes arrivés aujourd'hui à la mise en œuvre; il fallait bien passer de l'idée à la décision ! Fort de cinquante articles, ce projet de loi est censé décliner les conclusions du Grenelle en égrenant les objectifs de l'Etat en matière de climat, de biodiversité, de santé, de gouvernance, d'exemplarité pour notre pays, en métropole, mais aussi dans les régions et départements d'outre-mer.

A la lecture de ce projet, notre déception est immense, et nous ne pouvons que constater le grand décalage entre les annonces et les délibérations finales, entre le discours et les actes. Pour résumer, nous sommes face à une obligation de résultats, mais sans moyens. Certes, la protection de l'environnement aura un coût, mais ne rien faire coûtera encore plus cher aux générations futures.

Il est vrai que nous avons déjà été alertés; le risque était grand, nous le savions, que le gouvernement dénature l'esprit du Grenelle. En effet, depuis plusieurs mois, nombre de décisions et de lois sont allées à l'encontre des conclusions du Grenelle. Je vous rappelle notamment les lois sur les OGM; je pourrais aussi bien citer la loi de modernisation de l'économie.

Je déplore de ne lire dans le texte qu'un recueil de bonnes intentions, notamment pour l'agriculture. L'ambition y est limitée, car il n'y a pas de financement clair, assuré et précis. Les engagements ne sont ambitieux que sur le papier, car rien ne permettra de mettre en œuvre les projets dès l'année prochaine.

Dans les articles 20 et 21 relatifs à l'arrêt de la perte de la biodiversité, la trame verte répondait à l'idée assez simple d'assurer la continuité naturelle reliant les grands ensembles (forêts, parcs naturels, lacs, etc. ...) pour que les espèces puissent se déplacer et pour préserver la biodiversité végétale. Cependant cette trame verte n'est pas opposable aux projets d'urbanisation et devra se reconstituer ailleurs, ce qui la dénature totalement. En outre, il me semble regrettable que l'agriculture biologique n'ait pas été envisagée comme une composante incontournable dans la constitution de ces trames vertes.

Je me demande d'ailleurs si vous voulez réellement favoriser la diffusion à grande échelle d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, ou si vous voulez maintenir l'agriculture biologique dans une niche, certes élargie, mais dans une niche malgré tout.

S'agissant de la mise en conformité avec la directive-cadre sur l'eau et à son bon état écologique, il aurait fallu aller plus loin. C'est sur toutes les zones de captage que l'agriculture biologique doit être mise en place, non seulement pour permettre l'excellence en matière de ressource en eau, mais aussi pour réduire les coûts d'épuration en prévenant les pollutions à la source.

A l'article 28, relatif à l'agriculture diversifiée, productive et durable, vous affirmez le besoin de concilier, certes, la quantité, donc l'efficacité économique, et le réalisme écologique; mais vous avez oublié d'y adjoindre la qualité de la production, ce qui prouve une nouvelle fois que ce texte reste flou et qu'il ne montre pas une réelle volonté de résultat, une réelle volonté de s'engager et de se donner les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs annoncés.

Il faudra, pour réussir une évolution palpable de notre agriculture, mettre en place une véritable réforme de la politique agricole, agir sur les orientations futures de la politique agricole commune et diriger, notamment, une partie de la modulation vers le développement de l'agriculture biologique.

En conclusion, nous affirmons que ce projet de loi reste très flou et très frileux. Nous sommes face à un catalogue de bonnes intentions. Si le diagnostic sur la crise écologique était clair, et largement partagé, les solutions et les remèdes ne sont pas au rendez-vous; ce projet de loi très limité est loin des objectifs fixés. Ce n'est pas ainsi que nous lutterons contre le changement climatique; ce n'est pas ainsi que nous stopperons la perte de biodiversité et que nous préviendrons les risques pour l'environnement et la santé.

Ce texte est totalement en retrait des conclusions du Grenelle; les contraintes y sont totalement absentes, ou presque. Pour que les mesures décidées soient crédibles, une loi de programmation et une planification à long terme des financements sont indispensables. Sans cela, nous n'avancerons pas de façon significative en matière de développement durable. Il faut que chaque mesure envisagée s'appuie sur un financement crédible, de sorte que la priorité prétendument accordée à l'environnement se traduise enfin dans le budget de l'Etat.

Ce texte ne permettra en rien de préserver notre planète, et j'ose même affirmer que, dépourvu de véritables moyens pour impliquer l'économie tout entière, il trahit en fait l'esprit du Grenelle. C'est pourquoi je vous donne rendez-vous à la loi de finances ! »



ASSEMBLÉE NATIONALE :

126, rue de l'Université — 75355 PARIS 07 SP — Tél : 01.40.63.69.76 / Fax : 01.40.63.92.79

Mèl : cquere@assemblee-nationale.fr

PERMANENCES PARLEMENTAIRES :

2, rue René Cassin — 17100 SAINTES / 8, boulevard Jacques Caillaud — 17400 SAINT JEAN D'ANGELY
Tél : 05.46.91.69.42 / Fax : 05.46.92.97.16 / Mèl : querecatherine@orange.fr